

78 - Subvention à Grand Besançon Habitat pour la création d'une maison relais

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Grand Besançon Habitat a réalisé en 2012, en collaboration avec l'Association Présence, une maison relais destinée à l'accueil de personnes présentant des troubles du comportement et dont l'autonomie est limitée.

GBH, maître d'ouvrage de l'opération, assure la réalisation de l'ouvrage, la gestion locative et patrimoniale du bâtiment.

L'association Présence assure la gestion sociale de l'établissement.

Cette Maison Relais se situe rue Viancin à Besançon, sur un terrain vendu par la Ville de Besançon.

Le bâtiment de type R+2, d'une surface habitable totale d'environ 500 m², a permis la création de 12 des logements et de surface des locaux communs.

Le montage financier initial prévoyait le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel (TVA 5,5 %)	
Subvention PLAI	135 618 €
Subvention CAGB	120 000 €
Subvention Département du Doubs	30 000 €
Subvention Ville de Besançon	30 000 €
Subvention commune ECS solaire	4 800 €
Prêt CDC PLAI	734 410 €
Prêt 50 ans foncier PLAI	148 177 €
Fonds propres GBH	56 589 €
TOTAL	1 259 594 €

Par délibération du 13 décembre 2012, la Ville avait accordé une première partie des sommes sollicitées dans le cadre du plan de financement pour un montant de 22 000 €. GBH sollicite aujourd'hui le solde de la subvention soit 8 000 €.

En cas d'accord, la somme de 8 000 € sera prélevée au chapitre 204.72.204172.005030.30100.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 8 000 € à Grand Besançon Habitat.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 3 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide l'attribution de la subvention proposée.

M. LOYAT, Mme POISSENOT, Mme MENETRIER, M. ALLEMANN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 5 décembre 2013.